COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 janvier 2018 **n°1**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES (4) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : SEM Patrimoniale de la Vienne – Avis relatif à la création de la S.C.I. (Société Civile Immobilière) les Vouglaisiens pour le projet SAPAC

La société SAPAC, société d'application de procédés pour l'amélioration de la construction, est active depuis 39 ans. Installée à MIGNE AUXANCES, elle est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'isolation, de traitement et d'habillage des enveloppes extérieures des bâtiments.

Elle appartient à un groupe, dont la holding est la SG2E, comportant une agence à Aytré (17) et une unité à Orvault (44), qui emploie 200 personnes, plus une soixantaine d'intérimaires, dont une centaine d'emplois chez SAPAC.

La société SAPAC dispose de bâtiments et d'entrepôts sur son foncier « historique » à Migné-Auxances. En raison du manque d'espace dans l'implantation actuelle, l'entreprise ne peut assurer son plan de développement. C'est pourquoi ses dirigeants ont souhaité transférer le siège social à Vouillé, sur le Viennopôle Beauregard. Le terrain d'assiette du projet est d'une surface de 22 000 m², pour 4 500 m² bâtis.

L'investissement global est de l'ordre de 3 700 000 € H.T. Il sera porté par une société civile immobilière créée conjointement entre la société SG2E (60%) et la SEM Patrimoniale (40%), dont la dénomination est : les Vouglaisiens.

L'apport en fonds propres de la SEM Patrimoniale de la Vienne dans cette opération sera de l'ordre de 150 000 €.

Le loyer annuel sera de 240 000 € HT, pour un contrat de 12 ans ferme.

Il est demandé à Grand Châtellerault, actionnaire de la SEM Patrimoniale de la Vienne, de donner son accord à la prise de participation de celle-ci dans cette société civile immobilière.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L1524-5 alinéa 15 du CGCT, relatif à l'accompagnement exprès des collectivités et groupements d'actionnaires pour toute prise de participation d'une SEM dans le

Acquitté en PREFECTURE le: 23/01/2018

capital d'une société,

CONSIDERANT l'intérêt pour la SEM Patrimoniale du Département de la Vienne d'aider au développement de ce projet,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– de donner son accord à la constitution de la SCI les Vouglaisiens, dont les statuts sont ci-annexés,
– d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le 24/01/2018

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le: 23/01/2018